

11. Les élections professionnelles

A. Les comités techniques : composition et attribution	185
B. Les commissions consultatives paritaires nationales	186
C. Les commissions administratives paritaires	186

CHIFFRES-CLÉS 2014

Aux dernières élections professionnelles qui ont eu lieu du 27 novembre au 4 décembre 2014, le taux de participation au comité technique ministériel de l'Éducation nationale a été de **41,7 %** :
 ▶ **413 259** suffrages exprimés pour **990 278** électeurs.

Parmi les 15 sièges à pourvoir,

- ▶ la FSU a obtenu **6** sièges (**35,5 %** des voix)
- ▶ l'UNSA a obtenu **4** sièges (**21,9 %**)
- ▶ la FNEC-FP-FO a obtenu **2** sièges (**13,6 %**)
- ▶ le SGEN-CFDT a obtenu **1** siège (**8,9 %**)
- ▶ la CGT Éduc'action a obtenu **1** siège (**5,5 %**)
- ▶ la FGAF (CSEN) a obtenu **1** siège (**5,5 %**)

DATES ET ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles dans la fonction publique se sont déroulées entre le **27 novembre** et le **4 décembre 2014**. Elles ont concerné **les trois fonctions publiques** (État, territoriale et hospitalière). Les élections professionnelles précédentes ont eu lieu en octobre 2011.

En 2011, la fonction publique a modernisé le mode d'élection et le fonctionnement de ses instances de concertation nationales et locales conformément à la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010. À cette occasion, l'Éducation nationale a adopté le vote électronique par internet comme seule modalité de vote, pour l'ensemble de ses personnels : titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé, maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés par l'État ; pour ces derniers, une instance nationale a été élue pour la première fois. Le vote électronique a eu lieu du 27 novembre au 4 décembre 2014. Tous les personnels gérés par l'Éducation nationale (y compris les personnels affectés dans les services et établissements publics relevant de l'enseignement supérieur et les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat) ont élu leurs représentants aux différents comités et commissions qui structurent le dialogue avec leur employeur. Au total, plus d'un million d'électeurs étaient appelés à participer aux

différents scrutins, le taux global de participation s'élève à 36,7 %, soit 551 627 suffrages exprimés sur 1 503 118 électeurs.

Les élections professionnelles de l'Éducation nationale se déroulent au scrutin de liste à un seul tour sans possibilité de panachage ni de modification. Toutes les instances sont renouvelées en même temps, sur une période commune à tous les personnels et pour un mandat de quatre ans. Tous les représentants sont élus directement. À l'issue du vote, l'attribution des sièges entre les listes candidates se fait proportionnellement au nombre de voix recueillies par chacune, facilitant ainsi la représentation des différentes organisations syndicales.

Les instances du dialogue social

Le dialogue social au sein de la fonction publique se déroule dans plusieurs instances de concertation, nationales et locales :

- les comités techniques ;
 - les commissions consultatives paritaires nationales ;
 - les commissions administratives paritaires.
- Pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat, le dialogue a lieu au sein :
- du comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé ;
 - des commissions consultatives mixtes.

Sources :

- ▶ Site du ministère de l'Éducation : <http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>
- ▶ MENESR-DGRH-Mission d'analyse des relations sociales (MARS).

A. Les comités techniques : composition et attribution

Le comité technique ministériel (CTPMEN) créé auprès du ministre en avril 2011 est composé de 15 membres titulaires et de 15 suppléants. Les comités techniques traitent des sujets d'intérêt collectif. Ils sont compétents en matière d'organisation et de fonctionnement des administrations, établissements ou service.

Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents non titulaires de droit public et de droit privé peuvent voter. La représentation de l'administration est adaptée en fonction de l'ordre du jour. Les comités techniques académiques sont composés de 10 membres titulaires et de 10 suppléants.

Résultats au comité technique ministériel

Pour le comité technique ministériel de l'enseignement scolaire, 413 259 suffrages ont été exprimés pour 990 278 électeurs, soit un taux de participation de 41,7 %, en hausse de 3,2 points par rapport à 2011 (38,5 %) (Tableau 11.1).

Au scrutin du 4 décembre 2014, la FSU a recueilli 35,5 % des voix exprimées et obtenu presque la moitié des sièges (6). Elle est suivie de l'UNSA : 21,9 % des voix et 4 sièges, de FO dont le score s'améliore de 3 points (13,6 % et 2 sièges). Le SGEN-CFDT (8,9 %) perd un point par rapport à 2011. La CGT, la FGAF obtiennent respectivement 5,5 % des suffrages et 1 siège chacune (Figure 11.1).

Résultats aux comités techniques académiques

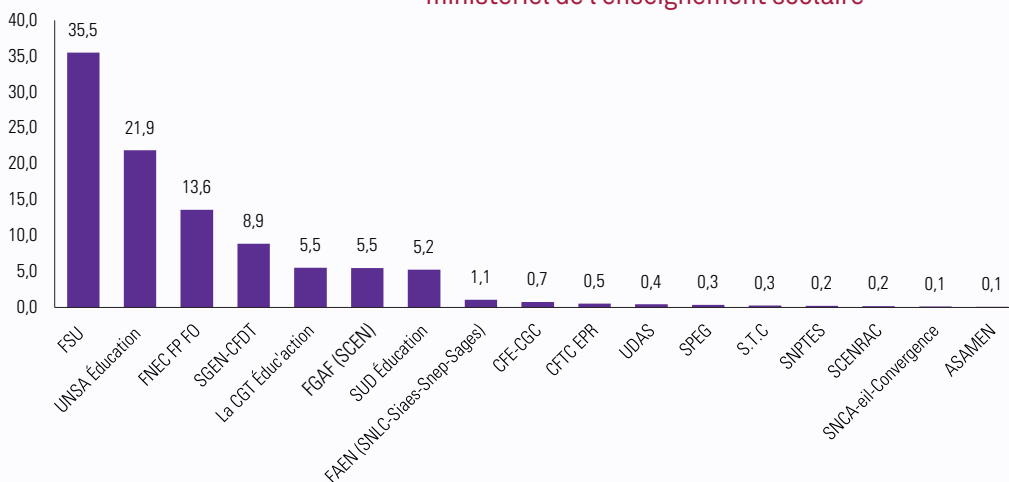
989 304 électeurs étaient appelés à désigner leurs représentants aux comités techniques académiques et 392 301 suffrages ont été exprimés. Très proche de celui du CTMEN, le taux de participation (39,7 %), en progression de près d'1 point par rapport à 2011, est particulièrement élevé dans les territoires d'outre-mer (Polynésie française 94,8 %, Saint-Pierre-et-Miquelon 78 %, Wallis-et-Futuna 70,8 %, Nouvelle-Calédonie 65,9 %) ; il dépasse également 60 % pour l'académie de Corse (65,6 %), de même pour le service de l'action administrative et des moyens (SAAM) (63,2 %).

Tableau 11.1 - Participation au comité technique ministériel de l'enseignement scolaire

	Effectifs
Nombre d'électeurs	990 278
Suffrages exprimés	413 259
Votes blancs ou nuls	26 110
Taux de participation	41,7

► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

Figure 11.1 - Résultats par organisation syndicale au comité technique ministériel de l'enseignement scolaire



► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

B. Les commissions consultatives paritaires nationales

Composées en nombre égal par les représentants du personnel (uniquement les agents non titulaires) et par ceux de l'administration, elles traitent des sujets d'ordre individuel. Elles sont obligatoirement consultées sur des décisions individuelles (licenciements, sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme) et peuvent l'être également sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires. Elles donnent également leur avis sur les mesures de retrait d'emploi.

Deux commissions consultatives paritaires nationales sont compétentes respectivement à l'égard des directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté (CCPN des EREA) et des directeurs d'école régionale du premier degré (CCPN des ERPD). Elles sont composées en nombre égal par les représentants du personnel et par ceux de l'administration.

Les représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires nationales des EREA et des ERPD sont élus au suffrage direct pour un mandat de trois ans. L'élection se déroule au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne à un seul tour. Cela est valable quel que soit le taux de participation. Seuls les directeurs des EREA et des ERPD sont représentés dans ces commissions consultatives paritaires nationales.

À la commission consultative paritaire nationale des directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté, le taux de participation a été de 77,0 % (74 électeurs, 57 suffrages exprimés) et de 100,0 % pour les directeurs d'école régionale du premier degré (8 électeurs, 8 suffrages exprimés). L'organisation syndicale SNPDEN-UNSA a obtenu les deux sièges pour les directeurs d'EREA et le seul siège pour les directeurs d'ERPD.

C. Les commissions administratives paritaires

Les commissions administratives paritaires sont constituées par corps. Mais, lorsque les fonctions sont de

même nature et de même niveau, il est permis d'instituer une commission pour plusieurs corps.

1. La commission administrative paritaire ministérielle (CAPM)

Les résultats de la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils ont fait état de 121 électeurs, dont 62 suffrages exprimés, soit un taux

de participation de 51,2 %. La fédération SGEN-CFDT, la seule à présenter une liste aux élections d'octobre 2014, a obtenu les 5 sièges.

2. Les commissions administratives paritaires nationales (CAPN)

Les commissions administratives paritaires sont les instances de représentation des personnels de la fonction publique de l'État. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les représentants du personnel sont élus pour quatre ans. Elles sont composées en nombre égal par les représentants du personnel et par ceux de l'administration et sont constituées par corps.

Les commissions administratives paritaires déconcentrées sont les commissions administratives paritaires pour les enseignants du second degré, les départementales pour les enseignants du premier degré et les commissions paritaires locales pour les territoires d'outre-mer.

877 201 personnels étaient concernés par ces élections. Le taux de participation pour l'ensemble des CAPN est de 47,5 %, en progression de 4,5 points par rapport à celui de 2011 (42,9 %). Il est plus important que le taux de participation au CTMEN (+ 5,8 points d'écart).

Sur l'ensemble des CAPN, la FSU recueille 38,7 % des suffrages exprimés, l'UNSA 21,1 %, FO 12 %, la CFDT 7,9 %, la CGT, la Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF) 5,2 % et SUD 4 %. La FSU perd 3,4 points par rapport à 2011 (42,1 %), l'UNSA perd 2 points (23 %), FO gagne 2,6 points (9,4 %), la CSEN est en progression de 1,2 point par rapport à 2011 (4 %). Les résultats de la CFDT et SUD restent stables, respectivement (8,3 % et 4,2 %).

Les résultats de la FSU sont en baisse dans les filières de l'enseignement (- 3,8 points dans le premier degré et 5 points dans le second degré), dans celles de l'encadrement, ITRF (- 2 points) et santé-sociale (- 0,8 point). Elle reste stable dans la filière administrative.

Les résultats de l'UNSA se maintiennent dans l'ensemble. Si, dans la filière administrative, elle perd 0,7 point, elle reste toutefois l'organisation principale. Elle gagne 8,7 points dans la filière des adjoints tech-

niques des établissements d'enseignement (ATEE), 2,8 points dans la filière santé-sociale et 0,8 point dans le premier degré de la filière enseignement.

FO améliore ses résultats dans la filière enseignement. Elle gagne 4 points dans le premier degré et 3 points dans le second degré. Dans la filière administrative, elle gagne 1,3 point et reste stable dans les filières de l'encadrement, ITRF et santé-sociale.

La CFDT maintient sa position dans l'ensemble des filières. Elle gagne 1 point dans la filière de l'encadrement, et en perd 1 dans celle des ITRF.

La CGT voit ses scores progresser de manière très importante dans les filières ATEE (+ 6 points, santé-sociale (+ 1 point) et administrative (+ 0,5 point).

C'est essentiellement dans le second degré de la filière enseignement que la FGAF progresse. Elle gagne 1 point par rapport à 2011 ; sa progression résulte du score qu'elle a obtenu dans la CAPN des certifiés et adjoints d'enseignement (+ 2 points), dans la CAPN des agrégés (+ 1 point) et dans la CAPN des professeurs de chaire supérieure (+ 3 points et gain d'un siège). Elle perd 1,8 point dans la filière ITRF.

SUD a présenté des candidats uniquement dans la filière enseignement et ATEE. Il gagne 7 points dans cette filière.

Les CAPN des personnels d'inspection, de direction

Les taux de participation s'échelonnent de 91,9 % pour les IGAENR à 50,3 % pour les IGEN ; la CAPN des personnels de direction d'établissement enregistre un taux de participation de 84,1 %. Tous ces taux sont en progression par rapport à 2011 (**Tableau 11.2**).

Pour les inspecteurs généraux, la liste de l'association professionnelle de l'inspection générale de l'Éducation nationale, (APIGEN) rallie tous les suffrages et obtient 2 sièges ; pour les IA-IPR, la liste majoritaire CAPN IA-IPR avec 70,6 % des suffrages exprimés a obtenu 4 sièges et la liste du SIA (syndicat des inspecteurs d'académie) 1 siège avec 26,6 % des suffrages. Pour les inspecteurs de l'Éducation nationale, parmi les trois listes présentées, le SIEN-UNSA Éducation, très largement majoritaire avec 68,2 % des suffrages exprimés, a obtenu 4 sièges et le SNPFI-FSU, 1 siège avec 21,4 % des suffrages. Comme en 2011, six organisations syndicales étaient candidates pour représenter les personnels de direction. Le SNPDEN-UNSA a recueilli 66,6 % des suffrages exprimés et 8 sièges. Indépendance et direction (ID), avec 18,3 % des suffrages exprimés a obtenu 2 sièges et le SGEN-CFDT 1 siège avec 9,9 % des suffrages (**Tableau 11.3**).

Tableau 11.2 - Taux de participation aux CAPN des personnels d'inspection et de direction

	IGEN	IA-IPR	IEN	IGAENR	Personnels de direction
Nombre d'électeurs	153	1 266	2 166	99	13 361
Suffrages exprimés	77	769	1 488	91	11 238
Votes blancs ou nuls	3	50	65	3	327
Taux de participation	50,3	60,7	68,7	91,9	84,1

► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

Tableau 11.3 - Résultats des suffrages aux CAPN des personnels d'inspection et de direction

Organisations syndicales	IGEN		IA-IPR		IEN		IGAENR		Personnels de direction	
	Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Suffrages obtenus (en %)	Sièges
Liste APIGEN	74	2								
Liste du SIA			26,6	1						
CAPN IA-IPR			70,6	4						
SNPDEN UNSA									66,6	8
SNALC-FGAF			2,8						0,8	
CGT Educ'Action									1,4	
Indépendance et Direction									18,3	2
SIEN-UNSA Éducation					68,2	4				
SGEN-CFDT					10,3		44,3	2	9,9	1
SNPI-FSU					21,5	1				
SnU. pden-FSU									3,0	
APIGEN							55,7	2		
Total	74	2	100,0	5	100,0	5	100,0	4	100,0	11

► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

Les CAPN des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation

■ *Les taux de participation*

718 997 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, appartenant à huit corps, étaient concernés par ces élections. Soixante-sept organisations syndicales ont participé à ces scrutins. Le taux de participation global est de 45,3 % (42,7 % en 2011).

Le taux de participation des enseignants aux élections professionnelles était de 45,4 % dans le premier degré (41,0 % en 2011) et de 45,3 % dans le second degré (contre 43,6 % en 2011). Pour les autres personnels, le taux de participation dépasse 60 % : 61,7 % pour les CPE (54,6 % en 2011) et 70,6 % pour les directeurs de CIO et les COP (67,2 % en 2011) (**Tableau 11.4**).

■ *Résultats par organisation syndicale*

336 503 instituteurs et professeurs des écoles étaient concernés par cette élection et 12 organisations syndicales ont participé au scrutin. Dans le premier degré, la FSU a recueilli 44,3 % des voix (48,1 % en 2011) et obtenu un peu plus de la moitié des sièges (6). Elle était suivie par

le SE-UNSA : 25,1 % des voix (25,3 % en 2011) et 3 sièges, par la FNEC FP-FO : 13,4 % des voix (9,4 % en 2011) et 1 siège. Les autres fédérations, qui ont totalisé 17,2 % des voix, n'ont disposé d'aucun siège (**Tableau 11.5**).

Pour les enseignants du second degré, malgré la baisse de ses résultats, la FSU a recueilli 42,5 % des voix (47,6 % en 2011) et obtenu 28 sièges sur 52. FO est arrivée en deuxième position avec 14,0 % (10,9 % en 2011) des voix et 6 sièges et le SGEN-CFDT en troisième position avec 8,9 % des voix (9,3 % en 2011) et 4 sièges. Les autres fédérations qui ont obtenu des sièges sont l'UNSA (4), la CGT (3) et SUD Éducation (1). Par rapport à 2011, sur les 65 sièges des CAPN du second degré, la FSU en détient 35 (perd 3 sièges), la CFDT et FO 7 (en gagnent respectivement 1 et 2), la FGAF 6 (en gagne 1), l'UNSA 4 (+1), la CGT 3 et SUD 1 (**Tableau 11.5**).

Dans la CAPN des personnels d'éducation, la FSU a totalisé 39,6 % des voix (43,7 % en 2011) et obtenu 4 sièges. Pour les personnels d'orientation cette fédération a rassemblé plus de la moitié des voix : 53,9 % (56,3 % en 2011) et 3 sièges. Dans cette filière, le SGEN-CFDT obtient 2 sièges (**Tableau 11.5**).

Tableau 11.4 Taux de participation aux CAPN des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation

	Enseignants du 1 ^{er} degré	Enseignants du 2 nd degré	CPE	Directeurs CIO et COP
Nombre d'électeurs	336 503	367 089	11 821	3 584
Suffrages exprimés	152 606	166 143	7 295	2 529
Votes blancs ou nuls	3 637	4 506	227	72
Taux de participation	45,4	45,3	61,7	70,6

► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

Tableau 11.5 - Résultats des suffrages aux CAPN des enseignants et personnels d'éducation et d'orientation

Organisations syndicales	Enseignants du 1 ^{er} degré			Enseignants du 2 nd degré			CPE			Directeurs de CIO et COP		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
SNUIPP-FSU, SNES-SNUEP	65 963	44,3	6	68 620	42,5	28	2 802	39,6	4	1 324	53,9	3
SE-UNSA, SNPCT	37 337	25,1	3	14 473	9,0	4	1 638	23,2	2	44	1,8	
FNEC-FP-SNETAA-FO	19 964	13,4	1	22 679	14,0	6	651	9,2	1	103	4,2	
SGEN-CFDT	9 242	6,2		14 332	8,9	4	1 200	17,0	1	807	32,8	2
SUD Éducation	6 943	4,7		8 116	5,0	1	217	3,1		141	5,7	
La CGT Educ'action	2 955	2,0		10 083	6,2	3	297	4,2		38	1,5	
SCENRAC-CFTC / CNGA EPR	1 009	0,7				0	67	0,9			0,0	
UDAS	1 109	0,7						0,0			0,0	
STC	579	0,4						0,0			0,0	
CFE CGC	226	0,2		2 336	1,4	0	74	1,0			0,0	
SNE, SNALC-FGAF	2 950	2,0		16 202	10,0	6	122	1,7			0,0	
SNEP-SNCL affilié à la FAEN	692	0,5		4 796	3,0							
Total	148 969	100,0	10	161 637	100,0	52	7 068	100,0	8	2 457	100,0	5

► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

■ *Résultats pour les enseignants du second degré par corps*

La FSU a recueilli le plus grand nombre de voix (de 37,6 % à 81,9 %) dans tous les corps sauf pour les professeurs de lycée professionnel (PLP) (16,1 %). C'est chez les professeurs d'éducation physique et sportive que la FSU a enregistré le pourcentage de voix le plus élevé (81,9 %). Elle a obtenu 8 sièges. Chez les conseillers principaux d'éducation, elle n'a que 39,6 % des voix, mais obtient la moitié des sièges (4).

Le SGEN-CFDT a rassemblé 32,8 % des suffrages chez les personnels d'orientation, 17,0 % chez les personnels d'éducation, mais moins de 2 % chez les enseignants d'EPS, professeurs ou chargés d'enseignement (1,6 %). On peut signaler des pourcentages relativement élevés : la FGAF (CSEN) chez les professeurs de chaire supérieure (34,3 %), FO-FNEC-Snetaa-FO-FP et UNSEN-CGT chez les PLP, avec respectivement 29,1 % et 22,1 % des suffrages (**Tableau 11.6**).

Tableau 11.6 - Suffrages (en %) et sièges obtenus par fédération et par corps pour les personnels du 2nd degré

Organisations syndicales	Chaires supérieures		Agrévés		Certifiés AE-CE		PLP		PEPS-CE d'EPS		Total Enseignants du 2 nd degré		CPE		DCIO et COP	
	Suffrages (en %)	Sièges	Suffrages (en %)	Sièges	Suffrages (en %)	Sièges	Suffrages (en %)	Sièges	Suffrages (en %)	Sièges	Suffrages (en %)	Sièges	Suffrages (en %)	Sièges	Suffrages (en %)	Sièges
SNES-SNEP-SNUEP-SNESup	37,6	2	44,6	6	44,4	10	16,1	2	81,9	8	42,5	28	39,6	4	53,9	3
SGEN-CFDT	6,4	0	10,9	1	9,6	2	8,7	1	1,6	0	8,9	4	17,0	1	32,8	2
FGAF (CSEN)	34,3	2	19,0	2	11,1	2	2,7	0	1,7	0	10,0	6	1,7	0	0,0	0
STC	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
UNSA	0,0	0	4,9	0	9,7	2	10,4	1	9,3	1	9,0	4	23,2	2	1,8	0
SUD Éducation	0,0	0	5,0	0	6,3	1	3,4	0	1,1	0	5,0	1	3,1	0	5,7	0
FNEC FP Snetaa	12,1	0	8,7	1	12,3	2	29,1	3	2,7	0	14,0	6	9,2	1	4,2	0
SPIEN SAGES - SIES - SNCL	9,6	0	3,9	0	2,7	0	1,5	0	1,1	0	2,6	0	0,9	0	0,0	0
La CGT Educ'Action	0,0	0	2,4	0	3,6	0	22,1	3	0,5	0	6,6	3	4,2	0	1,5	0
CFE-CGC	0,0	0	0,5	0	0,4	0	6,0	0	0,0	0	1,4	0	1,0	0	0,0	0
Total	100,0	4	100,0	10	100,0	19	100,0	10	100,0	9	100,0	52	100,0	8	100,0	5

► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

Les CAPN des personnels administratifs

63 970 personnels administratifs, appartenant à trois corps, étaient appelés à voter au scrutin du 4 décembre 2014. Le taux de participation a été de 60,7 % pour l'ensemble de la filière, en baisse de 2 points par rapport à 2011 (62,7 %).

Avec 47,4 % des suffrages exprimés (48,1 % en 2011), l'UNSA reste l'organisation syndicale principale dans cette filière (20 sièges sur 34). La FSU recueille 8 sièges, FO 3, la CFDT 2 et la CGT 1.

Les listes CAPN du syndicat A&I-UNSA correspondant à la CAPN de chaque corps remportent majoritairement le nombre de sièges suivant : respectivement 7 sur 9 des sièges à la CAPN des attachés, 6 sur 10 à celle des Saenes ; la CAPN des Adjaenes est un peu plus dispersée en terme de représentation avec 7 sièges pour la liste CAPN Adjaenes syndicat A&I-UNSA, 4 pour le SNASUB-FSU, 2 pour FNEC-FP-FO, et respectivement 1 pour SGEN-CFDT et la CGT (**Tableau 11.7**).

Tableau 11.7 - Résultats des suffrages à la CAPN des personnels administratifs

Organisations syndicales	Corps	AAE		Saenes		Adjaenes		Total
		Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Sièges
SUD Éducation				1,4		1,7		0
SGEN-CFDT		8,6	1	6,3		6,4	1	2
SNASUB-FSU		17,0	1	27,0	3	25,7	4	8
FNEC-FP-FO		4,6		10,6	1	12,4	2	3
ASAMEN		3,2						0
CGT		4,1		6,1		8	1	1
Liste CAPN AAE syndicat A&I-UNSA		61,7	7					7
CAPN AAE		0,8						0
CAPN Saenes				1,0				0
Liste CAPN Saenes syndicat A&I-UNSA				46,2	6			6
CAPN Adjaenes						0,9		0
Liste CAPN Adjaenes syndicat A&I-UNSA						42,3	7	7
SNALC-FGAF				1,4		1,8		0
SNCA-e.i. L-Convergence						0,8		0
Total		100,0	9	100,0	10	100	15	34

► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

Les CAPN des personnels médico-sociaux

12 471 personnels, appartenant à cinq corps, étaient appelés à voter pour le scrutin auquel vingt organisations syndicales ont participé. Le taux global de participation est de 62,4 % (contre 61,7 % en 2011) et celui de la CAPN des infirmières (catégorie A) est plus important encore (66,9 %) suivi de celui de la CAPN des conseil-

lers techniques de service social des administrations de l'État (CTSSAE), 65,6 %.

Avec 53,3 % des suffrages, la FSU reste l'organisation syndicale principale dans la filière (54,1 % en 2011), suivie de l'UNSA (33 % des voix, + 2 points par rapport à 2011) (**Tableau 11.8 et 11.9**).

Tableau 11.8 - Taux de participation aux CAPN des personnels médico-sociaux

	Médecins EN	Infirmiers EN ES cat. A	Infirmiers EN cat. B	ASSAE	Techniciens de l'EN	CTSSAE
Nombre d'électeurs	1 230	7 914	63	2 781	0	483
Suffrages exprimés	562	5 296	33	1 579	0	317
Votes blancs ou nuls	1	142	1	27	0	19
Taux de participation	45,7	66,9	52,4	56,8	*	65,6

* scrutin non dépouillé.

ASSAE : assistant de service social des administrations de l'État.

CTSSAE : conseillers techniques de service social des administrations de l'État.

► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

La CAPN des adjoints techniques d'établissement d'enseignement

Les 8 506 adjoints techniques d'établissement d'enseignement (ATEE) ont élu leurs représentants lors du scrutin du 4 décembre 2014 : le taux de participation est de 19,4 % (17,3 % en 2011). Avec 55,1 % des voix, la CGT a obtenu 5 sièges ; la liste UNSA Éducation ATEE arrive en deuxième position avec 33,9 % des suffrages avec 3 sièges et SUD Éducation 1 siège (**Tableau 11.10**).

Tableau 11.9 - Résultats des suffrages aux CAPN des personnels médico-sociaux

Corps	Médecins EN		Infirmiers EN ES cat. A		Infirmiers EN cat. B		ASSAE		CTSSAE		Total
	Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Suffrages obtenus (en %)	Sièges	Sièges
Élections 2014 à la CAPN							21,3	1	38,3	1	2
SNMSU-UNSA Éducation	65,3	3									3
Liste SNAMSPEN	29,2	1									1
FNEC FP	5,5		1,1				5,2				0
SNICS UNSA Éducation			32,6	3	53,1	2					5
SNICS-FSU			63,7	6	46,9	2					8
La CGT Educ'Action			1,3				12,0	1	13,4		1
SUD éducation							3,7				0
SGEN CFDT			1,3				9,2		10,4		0
SNUAS-FP-FSU							48,6	4	37,9	1	5
Total	100,0	4	100,0	9	100,0	4	100,0	6	100,0	2	25

► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

Tableau 11.10 - Résultats des suffrages aux CAPN des adjoints techniques des établissements d'enseignement

Organisations syndicales	Voix	Suffrages obtenus (en %)	Sièges
CGT	740	55,1	5
Liste UNSA Éducation ATÉE	455	33,9	3
SUD Éducation	149	11,1	1
Total	1 344	100,0	9

► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

D. Élections dans l'enseignement privé

La loi de refondation de l'École (loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013-art. 80) institue auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, un comité consultatif ministériel compétent à l'égard des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat (CCMP).

Ce comité est chargé de connaître des questions relatives aux effectifs, aux emplois et compétences ainsi que des questions d'ordre statutaire intéressant les maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat (**Tableaux 11.11 et 11.12, figure 11.2**).

Ce nouveau cadre réglementaire rapproche le droit électoral, l'organisation et le fonctionnement des instances représentatives des maîtres du privé de celles des enseignants du public.

Les commissions consultatives mixtes (CCM) peuvent être composées de commissions consultatives mixtes académiques (CCMA), départementales (CCMD) ou interdépartementales (CCMI) qui sont les instances représentatives des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat traitant des questions individuelles (**(Figures 11.3, 11.4, 11.5)**).

Les CCMD et CCMI représentent les maîtres du 1^{er} degré. Une CCMI (interdépartementale) peut être créée lorsque la gestion des maîtres du 1^{er} degré est mutualisée entre plusieurs ou tous les départements d'une académie.

Les CCMA représentent les maîtres et documentalistes du 2nd degré.

Les représentants des maîtres y sont élus pour quatre ans.

Tableau 11.11 - Participation au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP)

	Effectifs
Nombre d'électeurs	139 126
Suffrages exprimés	46 818
Votes blancs ou nuls	1 295
Taux de participation	33,7

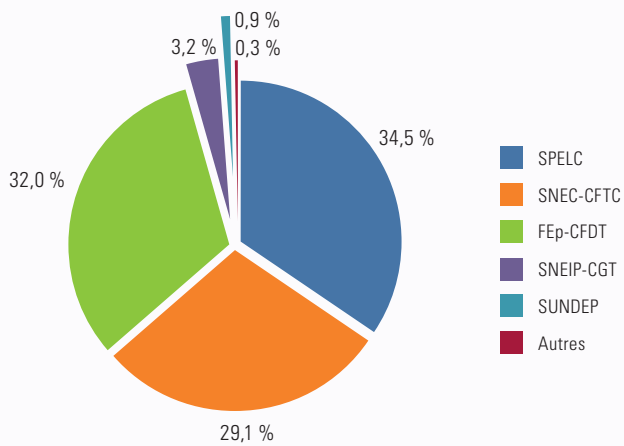
► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

Tableau 11-12 - Résultats par organisation syndicale au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP)

Organisations syndicales	Voix ou suffrages valablement exprimés	Suffrages obtenus (%)	Sièges
CCMMEP CFE-CGC	827	1,8	0
SUNDEP Solidaires union solidaires FP	1500	3,3	0
SNAL-FGAF	518	1,1	0
SPELC CCMMEP	11890	26,1	3
Coordination nationale des maîtres - Enseignement privé	370	0,8	0
CGT Enseignement privé	3363	7,4	0
Avec la FEP CFDT Donnez de la voix à votre voix	14391	31,6	4
Fnec FP Force ouvrière	571	1,3	0
CFTC Enseignement Privé élection CCMMEP	12093	26,6	3
Ensemble	45523	100,0	10

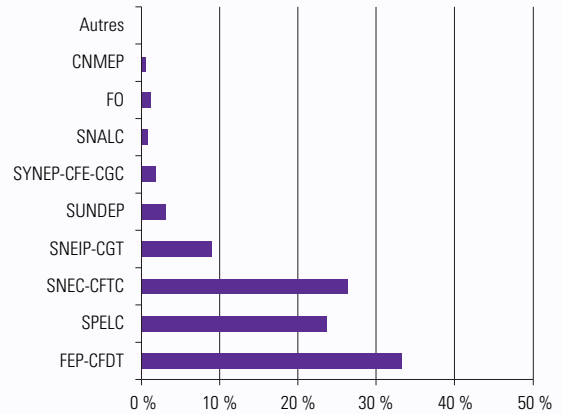
► Source : MENESR (scrutin du 4 décembre 2014).

Figure 11.2 - Répartition des sièges aux comités consultatifs ministériels (CCMA, CCMD, CCMI) *



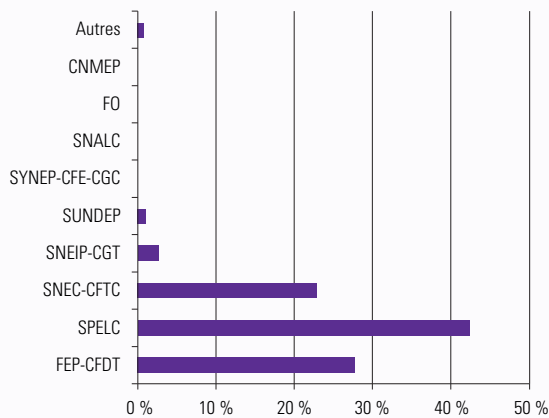
*CCMA : commissions consultatives mixtes académiques.
 CCMD : commissions consultatives mixtes départementales.
 CCMI : commissions consultatives mixtes interdépartementales.
 Source : MENESR-DAF-D1 (scrutin du 4 décembre 2014).

Figure 11.3 - Élections aux commissions consultatives mixtes académiques en % de voix



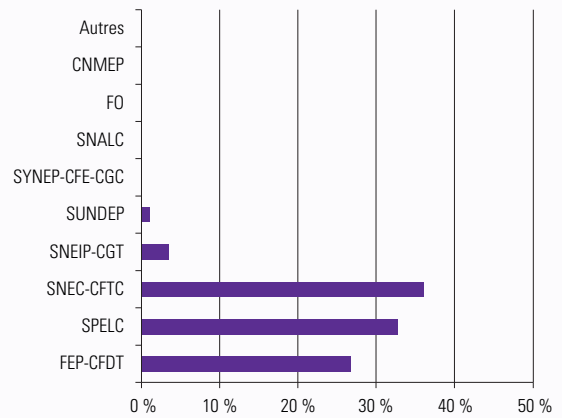
Source : MENESR-DAF-D1 (scrutin du 4 décembre 2014).

Figure 11.4 - Élections aux commissions consultatives mixtes départementales en % de voix



Source : MENESR-DAF-D1 (scrutin du 4 décembre 2014).

Figure 11.5 - Élections aux commissions consultatives mixtes interdépartementales en % de voix



Source : MENESR-DAF-D1 (scrutin du 4 décembre 2014).